



Assurances suite à retrait de permis

Par **danielandre**, le **11/01/2017** à **09:56**

Mon fils a vu son permis retirer pendant 6 mois pour diverses infractions au code de la route. Il a dû, pour le retrouver repasser le code. Quand il a voulu réassurer son véhicule, son assureur l'a considéré comme jeune conducteur et a augmenté les primes. Est-ce normal?
Bonjour, La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci". Merci pour votre attention...

Par **chaber**, le **11/01/2017** à **10:21**

bonjour
[citation] Quand il a voulu réassurer son véhicule, son assureur l'a considéré comme jeune conducteur et a augmenté les primes. [/citation] chaque assureur a des critères de sélection des risques.
L'assureur a tout à fait le droit de le considérer comme jeune permis ou d'appliquer une majoration qui ne doit pas dépasser 200%

Par **danielandre**, le **11/01/2017** à **10:36**

Je m'en doutais un peu et je vous remercie de votre réponse - bonne journée à vous